

Séance ordinaire du 2 avril 2024
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°02042024D17

Objet : Associations – Renouvellement de la convention avec l’association des pêcheurs

Date de la convocation et de l’affichage : 26 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Le 2 avril 2024, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Aly DIARRA		X		Franck VILLAND
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET		X		Daniel GALLET
Annie BERARD	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Christine CARREL	X			
Roger BILLARD			X	
Régine DUCRET	X			
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Fabien CHAMPONNOIS	X			
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE			X	
Mylène AVILA	X			

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240402-02042024D17-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2024

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Yves GOAËR	X			

Secrétaire de séance : Chantal GIRAUD

Rapporteur : Serge GUILLEMAT, Adjoint au Maire en charge de l'environnement et du patrimoine naturel

Exposé des motifs : un bail de pêche a été signé entre la commune et l'Amicale des pêcheurs à la ligne du lac de Saint-André en 2019 ; ce bail d'une durée de 5 ans, est arrivé à son terme le 31 décembre 2023.

Un nouveau bail a été établi ; il reprend les dispositions du précédent bail tout en les actualisant, soit

- Montant du loyer annuel fixé à 1 078,57 €
- Durée du bail fixée du 01/01/2024 au 31/12/2028
- Indice initial d'actualisation : prix à la consommation série hors tabac – ensemble des ménages du mois de décembre 2023.
- Nombre de pontons : 27 pontons de deux places et 4 d'une seule place
- Droit de location par place de pontons : 22 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de bail de pêche à intervenir entre la commune Porte-de-Savoie et l'Amicale des pêcheurs à la ligne du lac de Saint-André
- **FIXE** le loyer annuel à 1 078,57 € et le droit de location par place de ponton à 22€
- **AUTORISE** le maire à signer le bail de pêche ainsi que tout document s'y référant.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 2 avril 2024

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le

Le Maire,
Franck VILLAND




La secrétaire de séance,
Chantal GIRAUD



Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240402-02042024D17-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2024